Commissariat au lobbying du Canada

2011-2012

Rapport sur les plans et les priorités

_____

L'honorable Tony Clement, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

Table des matières

Message de la Commissaire au lobbying 1

Section I — Survol de l'organisation 3

Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultat stratégique 4
Architecture des activités de programme 4
Sommaire de la planification 5
Contribution des priorités aux activités de programme et à l'atteinte du résultat stratégique 6
Analyse des risques 7
Profil des dépenses 9
Budget des dépenses par crédit voté 9

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique ..11

Résultat stratégique 11

Enregistrement des lobbyistes 12
Sommaire de l'activité de programme 12
Points saillants de la planification 12
Avantages pour les Canadiens et Canadiennes 13

Éducation et recherche 14
Sommaire de l'activité de programme 14
Points saillants de la planification 14
Avantages pour les Canadiens et Canadiennes 14

Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes* 15
Sommaire de l'activité de programme 15
Points saillants de la planification 15
Avantages pour les Canadiens et Canadiennes 16

Services internes 17
Sommaire de l'activité de programme 17
Points saillants de la planification 17

Section III – Renseignements supplémentaires 19

Principales données financières 19

Tableaux de renseignements supplémentaires 19

Message de la Commissaire au lobbying

Je suis heureuse de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012 du Commissariat au lobbying. Une de mes principales responsabilités est de fournir un registre public afin de permettre aux lobbyistes de déclarer leurs activités et d'assurer la conformité à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*. Mon mandat me demande également de mettre en œuvre un programme d'éducation pour sensibiliser les lobbyistes, leurs clients ainsi que les titulaires d'une charge publique à la Loi et à ses exigences.

La *Loi sur le lobbying* est fondée sur le principe que les activités de lobbying sont légitimes et doivent être exercées avec transparence. Le Registre des lobbyistes demeure le principal instrument qui permet de mettre l'information sur les activités de lobbying à la disposition du public. Par conséquent, le Commissariat s'efforce de rendre le système plus facile à utiliser et plus fiable pour les lobbyistes qui y déclarent leurs activités et pour les Canadiens qui y cherchent de l'information.

En 2011-2012, je compte continuer à prendre contact avec les principaux groupes d'intervenants dans la région de la capitale nationale et dans l'ensemble du pays afin de veiller à ce que les lobbyistes, leurs clients et les titulaires d'une charge publique soient pleinement informés des exigences de la *Loi sur le lobbying*. Je suis persuadée que plus il y a de personnes qui connaissent la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*, plus les lobbyistes sont susceptibles de respecter les exigences énoncées dans la Loi et le Code.

Je vais également continuer à traiter avec sérieux les infractions présumées à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*. Depuis ma nomination au poste de commissaire, j'ai fait suivre à la Gendarmerie royale du Canada six dossiers où j'avais raison de croire que la Loi avait été violée. Le nouveau système de gestion des cas du Commissariat aidera à simplifier et à surveiller le processus d'enquête. Notre objectif consiste à fermer autant de dossiers que nous en ouvrons, afin d'être en mesure de faire face à l'augmentation du nombre de cas.

Le Commissariat au lobbying reste déterminé à remplir l'objectif du Parlement d'accroître la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying auprès des titulaires d'une charge publique. À cette fin, je compte apporter mon soutien aux parlementaires qui seront chargés d'examiner la Loi en 2011.

Karen E. Shepherd
Commissaire au lobbying

Section I — Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Commissariat au lobbying tire son mandat de la *Loi sur le* lobbying (la Loi). La Commissaire au lobbying est un haut fonctionnaire du Parlement et est chargée de l'application de la *Loi sur le lobbying*. Celle-ci prévoit l'établissement d'un Registre des lobbyistes qui vise à améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte des communications entre les lobbyistes et les titulaires d'une charge publique, ce qui contribue à accroître la confiance des Canadiens et Canadiennes à l'égard de l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement.

Responsabilités

La Commissaire au lobbying est chargée d'appliquer la *Loi sur le lobbying* (la Loi). Les pouvoirs de la Commissaire, qui est un haut fonctionnaire indépendant du Parlement, lui sont conférés par cette Loi.

Le Commissariat au lobbying (CAL) est responsable de la mise en œuvre et de l'application de la Loi. Celle-ci prévoit l'établissement d'un Registre des lobbyistes qui vise à améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte des communications entre les lobbyistes et les titulaires d'une charge publique, ce qui contribue à accroître la confiance du grand public à l'égard de l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement.

Les principales activités qui permettent au CAL d'accomplir son mandat se divisent en trois volets. Le premier volet consiste à créer et à gérer le Registre des lobbyistes, qui contient, et rend publics, les renseignements divulgués par les lobbyistes lors de leur enregistrement ainsi que leurs déclarations mensuelles des communications avec les titulaires d'une charge publique désignée. Le deuxième consiste à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'éducation pour faire connaître au grand public les exigences de la *Loi sur le lobbying*. Le troisième volet consiste à veiller à l'application de la Loi et du *Code de déontologie des lobbyistes* (le Code).

En vertu de la Loi, la Commissaire au lobbying peut accorder une exemption aux anciens titulaires d'une charge publique désignée auxquels on interdit d'exercer des activités de lobbying pour une période de cinq ans.

La Commissaire dépose chaque année un rapport au Parlement portant sur l'application de la Loi et du Code. Elle est également tenu de présenter des rapports en ce qui concerne les enquêtes achevées.

Résultat stratégique

Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le CAL cherche à atteindre le résultat stratégique suivant :

> La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Architecture des activités de programme

Les rapports au Parlement du CAL sont basés sur son architecture des activités de programme (AAP). Celle-ci décrit le lien entre les activités entreprises par le CAL et le résultat stratégique qu'il cherche à atteindre afin d'obtenir des résultats qui profiteront aux Canadiens. L'AAP fournit également un cadre qui relie les résultats attendus et les mesures du rendement aux différentes activités de programme. Elle permet de clarifier les fondements des activités du CAL et d'évaluer les résultats obtenus. Finalement, l'AAP sert également de cadre pour lier les ressources financières à chaque activité de programme, et indique la façon dont le CAL gère les ressources à sa disposition pour atteindre les résultats attendus.

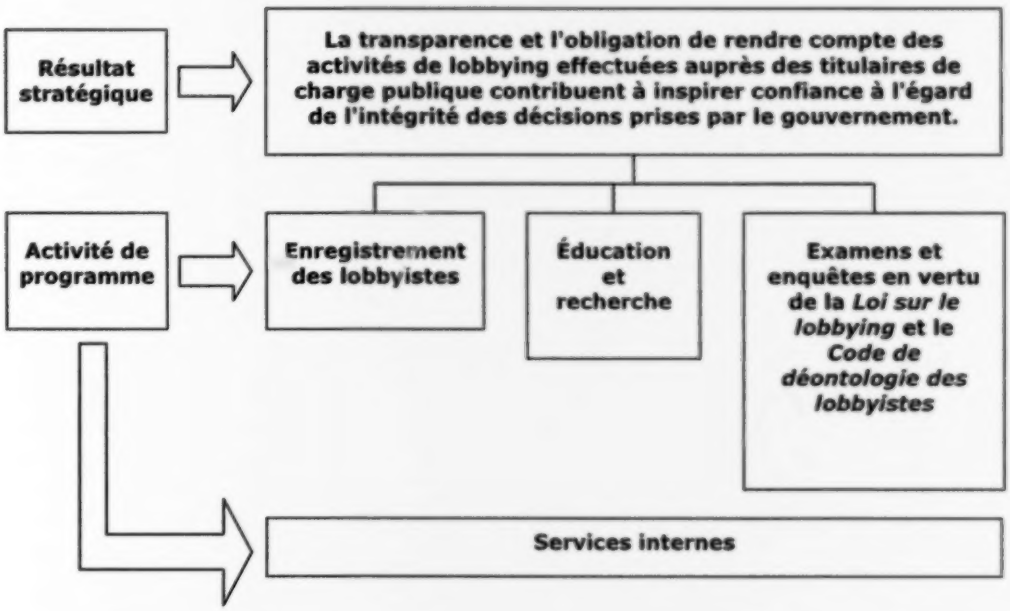

Sommaire de la planification

Le tableau ci-dessous illustre sommairement les dépenses totales prévues par le CAL pour les trois prochains exercices financiers.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
4 637	4 637	4 637

Le tableau ci-dessous illustre sommairement l'ensemble des ressources humaines prévues par le CAL pour les trois prochains exercices financiers.

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
28	28	28

Tableau récapitulatif de la planification

Résultat stratégique : La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Indicateur de rendement	**Objectif**
Niveau de conformité à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*	100 %

Activité de programme[1]	**Prévision des dépenses 2010-2011 (en milliers de dollars)**	**Dépenses prévues (en milliers de dollars)**			**Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada**
		2011-2012	**2012-2013**	**2013-2014**	
Enregistrement des lobbyistes	1 121	1 072	1 072	1 072	Un gouvernement responsable, transparent et sensible aux besoins des Canadiens
Éducation et recherche	909	916	916	916	Un gouvernement responsable, transparent et sensible aux besoins des Canadiens
Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*	1 092	1 137	1 137	1 137	Un gouvernement responsable, transparent et sensible aux besoins des Canadiens
Services internes	1 505	1 512	1 512	1 512	
Dépenses totales prévues		4 637	4 637	4 637	

[1] Les descriptions des activités de programme figurent dans le Budget principal des dépenses à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp.

Contribution des priorités aux activités de programme et à l'atteinte du résultat stratégique

Priorités opérationnelles	Type	Liens à l'activité de programme	Description
Gestion du Système d'enregistrement des lobbyistes	Permanent	Enregistrement des lobbyistes	Le Système d'enregistrement des lobbyistes (SEL) est une application Web utilisée par les lobbyistes pour rendre compte de leurs activités de lobbying. Il est également employé par les lobbyistes, les titulaires d'une charge publique et le grand public pour effectuer une vaste gamme de recherches liées au lobbying auprès du gouvernement fédéral. Au moyen d'une combinaison d'assistance de première ligne, de formation des utilisateurs et d'améliorations au système, le CAL s'assure que le SEL et le processus d'enregistrement restent aussi efficaces et efficients que possible.
Sensibilisation aux exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*	Permanent	Éducation et recherche	Le CAL préconise la sensibilisation à la *Loi sur le lobbying* des titulaires d'une charge publique et des personnes qui pourraient être tenues de déclarer leurs activités pour être conforme à la *Loi sur le lobbying*. Le CAL s'appuie sur une stratégie exhaustive d'éducation et de sensibilisation pour rejoindre un large éventail d'intervenants. Il a recours autant que possible aux partenariats et à la technologie de l'information pour renforcer ses capacités en matière de sensibilisation.
Poursuite de l'application de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes* et communication des résultats	Permanent	Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*	Le CAL surveille les médias et les autres sources d'information afin de détecter des activités de lobbying illicites ou contraires à l'éthique. Les résultats des examens administratifs et des enquêtes sont rendus publics en conformité avec la *Loi sur le lobbying*, la *Loi sur la protection de la vie privée* et d'autres lois pertinentes.

Priorités de gestion	Type	Liens au résultat stratégique	Description
Gestion interne	Permanent	S.O.	Le CAL renforce constamment sa capacité de gestion en améliorant ses rapports de gestion, comme le cadre de mesure du rendement, le profil de risque de l'organisation, le plan intégré des activités et des ressources humaines, et le plan stratégique de la gestion de l'information et technologie de l'information.
Renouvellement des ressources humaines	Permanent	S.O.	Le CAL continue à accroître ses capacités en matière d'apprentissage et d'adaptation, notamment pour faire face aux changements démographiques. Il s'efforce également de veiller à ce que son effectif continue de refléter la diversité de la population canadienne.

Analyse des risques

Le Commissariat au lobbying (CAL) a établi et gère le registre fédéral des activités de lobbying connu sous le nom de Système d'enregistrement des lobbyistes (SEL). Le CAL fait face aux mêmes défis que tout bureau devant gérer un registre de grande envergure, à savoir veiller à ce que les déclarations soient exactes et transmises en temps voulu tout en s'assurant de la conformité des déclarants et de l'intégrité du système. Le SEL est un système très complexe qui nécessite une surveillance, une gestion et des améliorations constantes pour veiller à ce qu'il demeure accessible aux utilisateurs et que l'information qu'il contient est exacte.

Le CAL s'efforce de garantir que le SEL soit continuellement accessible aux déclarants pour que l'objectif d'assurer la transparence des activités de lobbying puisse être atteint. Par conséquent, le CAL veille à ce que les délais d'enregistrement soient aussi courts que possible en prévenant les bris de service. À cette fin, le registre comprend un certain nombre de mécanismes de sécurité intégrés. Dans l'éventualité peu probable d'une panne du Registre, intentionnelle ou non, le CAL a des processus et des systèmes en place afin de faire en sorte que celle-ci soit la plus brève possible.

La Loi exige que les lobbyistes déclarent certaines communications avec des titulaires d'une charge publique « désignée », par exemple avec des ministres, des employés de cabinets ministériels, des sous-ministres, des députés et des sénateurs. Les déclarants effectuent eux-mêmes l'entrée des déclarations en ligne. Des erreurs peuvent donc se produire. Le CAL continue à éduquer régulièrement les lobbyistes et les titulaires d'une charge publique désignée sur la façon de réduire les erreurs dans les déclarations. Le CAL surveille l'exactitude globale des déclarations mensuelles des communications en procédant régulièrement à un échantillonnage. Il a également élaboré une fonctionnalité qui permet aux utilisateurs externes du SEL de corriger les déclarations mensuelles des communications sans que le CAL n'ait à intervenir, ce qui libère des ressources pour d'autres priorités.

Le CAL effectue des examens administratifs et des enquêtes pour contrôler l'application de la Loi et du Code. Il examine également les demandes d'exemption à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying présentées par les anciens titulaires d'une charge publique désignée. Les décisions de la Commissaire en ce qui a trait aux examens administratifs, aux enquêtes et aux demandes d'exemption peuvent faire l'objet d'un examen judiciaire à la Cour fédérale. Dans certains cas, les conclusions d'un tel examen pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Commissaire de conclure une enquête dans des délais raisonnables. Le CAL mène des enquêtes et des examens équitables, approfondis et bien documentés, qui peuvent résister à un examen judiciaire le cas échéant.

Le CAL est un petit organisme qui dépend d'autres organisations fédérales pour la plupart de ses services internes, notamment les services financiers, de technologie de l'information et de ressources humaines. Les ententes conclues avec les fournisseurs de services font l'objet d'une surveillance étroite afin de veiller à ce que l'ensemble des pratiques et des services soit conforme aux exigences, aux normes et aux contrôles internes du CAL. En ce qui a trait à la gestion de l'organisation en général, le Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE) appuie la Commissaire dans son rôle d'administrateur général d'une organisation fédérale. Le CMVE est un comité consultatif indépendant qui fournit des recommandations et des conseils objectifs quant au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Le comité surveille également les principaux secteurs de gestion, de contrôle et de responsabilisation, y compris l'établissement de rapports, au sein de l'organisation.

Profil des dépenses

Au cours des trois prochains exercices, le CAL compte dépenser 4,6 millions de dollars annuellement afin de s'acquitter de son mandat et d'atteindre les résultats attendus de ses activités de programme et de contribuer à la réalisation de son résultat stratégique.

Le graphique ci-après illustre la tendance des dépenses du CAL de 2007-2008 à 2013-2014.

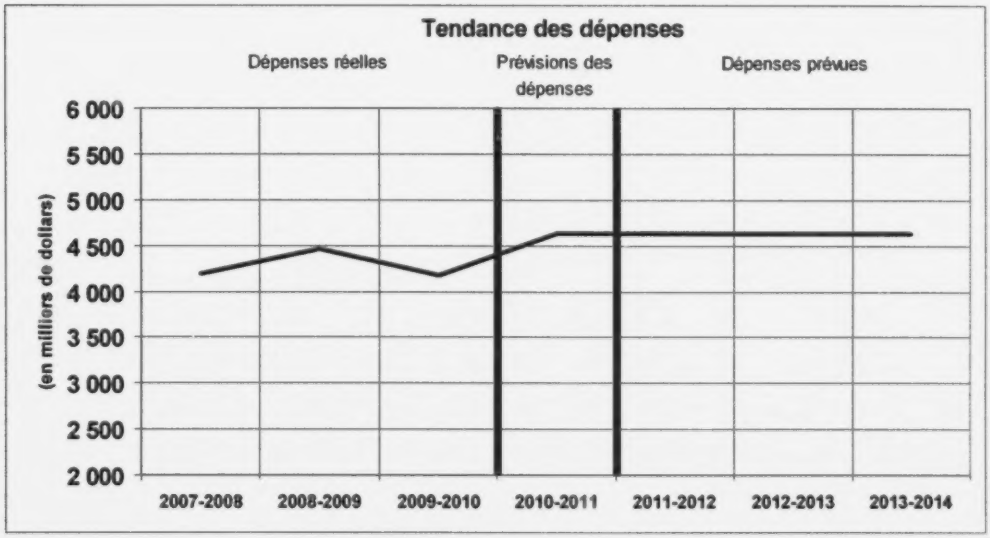

Les dépenses réelles correspondent aux dépenses totales publiées dans les Comptes publics du Canada. Les prévisions des dépenses reflètent les dépenses attendues pour 2010-2011. Enfin, les dépenses prévues de 2011-2012 à 2013-2014 reflètent les ressources approuvées par le biais du Budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur nos dépenses votées et législatives, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2011-2012, qui est disponible en version électronique à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/toc-tdm-fra.asp.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Cette section décrit les activités de programme du Commissariat au lobbying (CAL) et présente les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs pour chacune de ces activités. De plus, on y explique comment le CAL compte atteindre les résultats attendus et présente les ressources financières et autres qui seront affectées à chaque activité de programme.

Cette section porte sur les plans entourant les activités de programme suivantes :

- Enregistrement des lobbyistes
- Éducation et recherche
- Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*
- Services internes

Enregistrement des lobbyistes

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
6	1 072	6	1 072	6	1 072

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les lobbyistes peuvent s'enregistrer conformément aux exigences de la *Loi sur le lobbying*.	Pourcentage d'enregistrements traités conformément aux normes de service à la clientèle.	100 % des enregistrements reçus sont traités conformément aux normes de service à la clientèle.
Les Canadiens ont accès à de l'information sur les lobbyistes et les activités de lobbying.	Accessibilité en ligne au Registre des lobbyistes.	Le Registre des lobbyistes est accessible au public de 95 à 98 % du temps.

Sommaire de l'activité de programme : Le lobbying auprès du gouvernement fédéral est une activité légitime qui doit être exercée de manière transparente. La Loi exige que les personnes payées pour faire du lobbying auprès de titulaires d'une charge publique déclarent leurs activités de lobbying. Le Commissariat au lobbying examine les enregistrements de tous les lobbyistes pour vérifier s'ils sont complets et les met à la disposition du public au moyen d'un registre électronique, le Système d'enregistrement des lobbyistes (SEL). Le rendement de cette activité de programme est mesuré au moyen d'indicateurs spécifiques, comme le pourcentage d'enregistrements traités conformément aux normes de service à la clientèle.

Le CAL déploie des efforts considérables en vue d'assurer l'intégrité du SEL au moyen d'un programme d'assurance de la qualité. Il travaille également à améliorer l'accessibilité du Registre des lobbyistes en élaborant de nouvelles fonctionnalités pour le rendre plus convivial.

Points saillants de la planification : En vue d'atteindre les résultats attendus, le CAL compte entreprendre les activités suivantes :

- Vérification interne du SEL afin de s'assurer de l'intégrité des données qu'il contient et de sa fiabilité, ainsi que de veiller à ce qu'il réponde aux besoins des utilisateurs.
- Mise en œuvre et surveillance des normes de service en lien avec le traitement des enregistrements des lobbyistes.
- Amélioration de la capacité et de la convivialité de la fonctionnalité de recherche du Registre.
- Amélioration de la fonctionnalité de rapport du SEL, notamment en ce qui a trait à l'éventail de renseignements statistiques disponibles.

Avantages pour les Canadiens et Canadiennes : Cette activité de programme contribue directement à accroître la transparence des activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral, ce qui en retour renforce la confiance des Canadiens en leurs institutions fédérales ainsi qu'à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Éducation et recherche

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
7	916	7	916	7	916

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif
Les lobbyistes, leurs clients, les titulaires d'une charge publique et le public sont au courant des exigences de la *Loi sur le lobbying*.	La connaissance de la Loi de la part des lobbyistes, leurs clients, les titulaires d'une charge publique et le public est considérée de moyenne à élevée.	80 % des répondants indiquent que leur niveau de connaissance est de moyenne à élevée.

Sommaire de l'activité de programme : La *Loi sur le lobbying* donne à la Commissaire au lobbying le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes éducatifs afin de veiller à ce que les activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral soient menées de façon éthique et transparente, et en conformité avec les exigences de la Loi. L'activité de programme « Éducation et recherche » comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation afin d'éduquer les lobbyistes, leurs clients, les titulaires d'une charge publique et le grand public à propos des exigences en matière d'enregistrement découlant de la *Loi sur le lobbying*.

Points saillants de la planification : En vue d'atteindre le résultat attendu, le CAL compte entreprendre les activités suivantes :

- Améliorer la stratégie du CAL pour identifier les groupes d'intervenants de l'ensemble du pays et communiquer avec ceux-ci.
- Utiliser le Web et d'autres approches électroniques pour joindre de vastes groupes d'intervenants d'une manière efficace et économique, notamment en revitalisant et en réorganisant le site Web du CAL afin d'en améliorer la fonctionnalité et la navigabilité.

Avantages pour les Canadiens et Canadiennes : Cette activité de programme contribue à mieux faire connaître les exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes* afin d'accroître la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying auprès des titulaires d'une charge publique fédérale, ce qui en retour renforce la confiance des Canadiens en leurs institutions fédérales ainsi qu'à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
9	1 137	9	1 137	9	1 137

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les infractions soupçonnées, présumées ou connues à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes* sont examinées ou enquêtées et des mesures pertinentes sont prises pour assurer la conformité.	Pourcentage d'infractions soupçonnées, présumées ou connues à la Loi ou au Code qui sont sujets à être examinées ou enquêtées.	100 % des infractions soupçonnées, présumées ou connues sont sujets à être examinées ou enquêtées.
Les exemptions de l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying sont accordées ou rejetées en accord avec l'objet de la *Loi sur le lobbying*.	Pourcentage des examens d'exemption complétés conformément aux normes de service.	100 % des examens d'exemption sont complétés conformément aux normes de service.

Sommaire de l'activité de programme : Cette activité de programme comprend un éventail d'activités visant à assurer la conformité à la *Loi sur le lobbying* (la Loi) et au *Code de déontologie des lobbyistes* (le Code), comme la surveillance des activités de lobbying relatées par les médias, la validation d'un échantillon de déclarations mensuelles des communications, l'examen des demandes d'exemption de l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying, et les enquêtes sur les allégations de non-conformité à la Loi ou au Code. Des rapports sont soumis à la Commissaire pour lui recommander des mesures de conformité appropriées.

Points saillants de la planification : En vue d'atteindre le résultat attendu, le CAL compte entreprendre les activités suivantes :

- Enquêter sur les infractions présumées à la Loi ou au Code, recommander des mesures de conformité appropriées, et communiquer les résultats.
- Examiner les demandes d'exemption de l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying et produire des rapports de recommandations informatifs en temps utile.
- Mettre en place un système automatisé de gestion des cas afin de faciliter l'établissement des priorités, la planification, le suivi et la production de rapports en lien avec les examens et les enquêtes, ainsi que d'autres activités de la Direction.

Avantages pour les Canadiens et Canadiennes : Cette activité de programme contribue à inspirer confiance à la population à l'égard des décisions prises par les institutions fédérales en assurant que les activités de lobbying sont menées conformément aux exigences de la Loi et que les lobbyistes adhèrent aux règles et aux principes énoncés dans le Code. La conformité à la Loi et au Code permet d'assurer la transparence des activités de lobbying auprès des titulaires d'une charge publique.

Services internes

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
6	1 512	6	1 512	6	1 512

Sommaire de l'activité de programme : Les Services internes sont des activités qui aident le Commissariat à réaliser ses programmes et à remplir ses autres obligations. Ils comprennent notamment les services de gestion et de surveillance, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion financière, les services de gestion de l'information et de technologie de l'information, ainsi que les services juridiques. Les Services internes englobent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et non celles liées à une activité de programme en particulier.

Comme le CAL a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes éducatifs pour sensibiliser le public aux exigences de la *Loi sur le lobbying*, les services de communication ne sont pas inclus dans les Services internes et font plutôt partie de l'activité de programme « Éducation et recherche ».

Points saillants de la planification : Le CAL continuera à renforcer son cadre de responsabilisation de gestion, y compris ses rapports de gestion comme le cadre de mesure du rendement, le profil de risque de l'organisation, le plan intégré des activités et des ressources humaines et le plan stratégique de gestion de l'information et des technologies de l'information.

Section III – Renseignements supplémentaires

Principales données financières

Les principales données financières prospectives présentées dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités* se veulent un survol des résultats du Commissariat au lobbying. Elles sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière. Les états financiers prospectifs et les notes d'accompagnement figurent sur le site Web du CAL à l'adresse :
http://www.ocl-cal.gc.ca/eic/site/lobbyist-lobbyiste1.nsf/fra/nx00505.html.

Comme il s'agit de la première fois que le CAL prépare ses principales données financières prospectives, il n'y a aucune comparaison avec les exercices précédents.

(en milliers de dollars)

État condensé des opérations Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)	**Variation en %**	**État prospectif 2011-12**	**État prospectif 2010-11**
DÉPENSES			
Total des dépenses	s/o	5 375	s/o
RECETTES			
Total des recettes	s/o	0	s/o
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	s/o	5 375	s/o

Tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012 est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/info/info-fra.asp.

- Écologisation des opérations gouvernementales
- Vérifications internes à venir au cours des trois prochains exercices